

JBG Fournier obtient son « congé définitif » au titre de l'article 2 de la loi : « *Les réquisitionnées et les conscrits qui ne pourraient supporter les fatigues de la guerre, et ceux qui seront reconnus plus utiles à l'Etat en continuant leurs travaux ou leurs études qu'en faisant partie de l'armée, sont amenés à se faire remplacer par un suppléant* ».

De quel cas relève précisément JBG Fournier, notaire de profession? Aucun document connu ne permet aujourd'hui de le préciser. Une seule certitude : il n'a pas effectué la totalité de sa période de conscription qui dure alors 5 années.

Remerciements à O. Coudière pour la numérisation.

*L'Archive de la Quinzaine n° 190*  
*Du lundi 3 octobre au samedi 15 octobre 2011:*  
*Le Coup du Milieu*  
*(années 1900)*

Les Archives municipales vous accueillent (le mardi de 13 h 30 à 18h 00 / Le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / le jeudi de 9h30 à 12 h 30 / Le vendredi de 9h30 à 12 30 ou sur rendez-vous).  
David DESCATOIRE Tel. 01 41 13 21 12  
documentation@fontenay-aux-roses.fr  
<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

---

### *L'actualité des Archives municipales*

**Acquisition** d'une carte postale datant de 1937 et représentant la "Villa Thouvenel" (rue René Isidore) vue depuis le pont de l'avenue Lombart.

VILLE DE  
FONTENAY

*L'Archive de la Quinzaine<sup>1</sup> n°189*  
*Du lundi 19 septembre 2011 au samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011*  
*Le Congé définitif*  
*(1800)*

Le 19 fructidor an VI (25 septembre 1898), la loi Jourdan institue la conscription et jette les bases du recrutement militaire qui perdureront pendant 2 siècles. Cette disposition législative a pourtant été remaniée à de nombreuses reprises, notamment sur le sujet du remplacement: interdit par la loi du 28 germinal VII, il est à nouveau autorisé, sous la pression de la bourgeoisie, par la loi du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800). C'est ce texte qui est appliqué au citoyen Jean-Baptiste Gervais Fournier, habitant de l'actuel château Laboissière, le 4 frimaire de l'An IX [4 novembre 1800] (Fonds Desforges) :

---

<sup>1</sup> Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE.

# Congé

# définitif



Le Général commandant la 17<sup>e</sup> Division militaire, en vertu de l'article 4 du titre 2 du règlement des Consuls du 17 ventose an 8, *Certifie* avoir donné Congé définitif au Citoyen *Journier (Jean Baptiste Gervais)* natif de *Paris* — Département de *la Seine* — lequel a satisfait aux obligations imposées aux Réquisitionnaires et Conscrits par le même titre 2 du règlement.

## Signalement

Age *de vingt sept ans et demi*  
 Taille *deux* metre *700.* millimetres  
 Cheveux *et*  
 Sourcils *bruns*  
 Yeux *gris*

Front *bon*  
 Nez *pointu*  
 Bouche *moyenne*  
 Menton *roux*  
 Visage *long*



*Quat' est mapro delu place du change  
 avec le prestiter de la préfecture de police  
 le 8. 26 nivôse an 9.*

*Requis en l'an*

*Munro*



Fait à *Paris* le *4* jour du mois de *juin* l'an *9* de la République française.

Empr. à Paris le 9. Signature du Porteur.  
*Gervais et autres A. M. Journier*  
*dit G. Cibot*



Signature du Général.

*Ed. Mortier*